



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-79577>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **25-79577**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-71653

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 25/06/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SIDELEC Réunion

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 25974102300024

Ville : Sainte suzanne

Code postal : 97441

Grouperement de commandes : Non

Département(s) de publication : 974

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : L'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation et de deux infrastructures de recharge solaire pour véhicules électriques sur la commune de Saint-Joseph à La Réunion.

Code CPV principal - Descripteur principal : 09332000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : E présent marché a pour objet l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation et de deux infrastructures de recharge solaire pour véhicules électriques sur la commune de Saint-Joseph à La Réunion sur 3 sites : Halle François Mitterrand, Piscine Municipale Bassin d'apprentissage Jean Petit Ce marché est alloti en 2 lots. Ces lots sont ensuite divisés en 2 phases Pour le lot 1 : la tranche ferme porte sur l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation et de deux infrastructures de recharge solaire pour véhicules électriques. La tranche optionnelle porte sur la maintenance de ces installations Pour le lot 2 : La tranche ferme porte sur la fourniture, pose et raccordement électrique de la centrale photovoltaïque en autoconsommation. La tranche optionnelle porte sur la maintenance de ces installations.

Critères d'attribution : Critère n°1 : pour 40% correspondant au « Prix » Critère n°2 : pour 60% correspondant au « Valeur technique »

Section 4 - Informations rectificatives

- Il faut comprendre au lieu du 30 juillet 2025 à 16h00 (heure locale) il faudra retenir le 28 aout 2025 à 16h00 (heure locale).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/07/2025